

Programme

Autorisation de conduite

Chariots automoteurs de manutention à conducteur R.489



OBJECTIFS ET COMPETENCES VISES

Cette formation a pour but de permettre au personnel conduisant les chariots automoteur à conducteur porté de maîtriser l'activité en toute sécurité. Cette formation contribue à l'autorisation de conduite par l'employeur.

- Être capable de d'identifier le cadre réglementaire de son activité.
- Être capable de comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipement du chariot pour travailler en toute sécurité.
- Être capable d'assurer les opérations de maintenance du chariot.
- Être capable de décrire les mesures de sécurité propre à son activité.
- Être capable de réaliser en sécurité les opérations de manutentions.

PUBLIC VISE

- Toute personne ayant à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté.
- Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

PRE REQUIS

- Aptitude médicale validée par le médecin du travail

DUREE

- 2 jours soit 14h de formation.

Programme

Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attentes des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

PARTIE THEORIQUE (40%)

Les enjeux de la sécurité et de la santé au travail

- Les conséquences d'un accident de travail
- Les principaux facteurs d'accidents

Le contexte réglementaire

- Les acteurs de la prévention (inspecteurs du travail, CARSAT, contrôles techniques...)
- La réglementation associée à la conduite des engins.

Les produits dangereux

- L'identification des produits dangereux
- Les risques associés à leur manutention

La technologie d'un chariot automoteur

- Les différents organes, leur technologie et fonctions.
- Le fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité
- La lecture de la plaque de charge
- Les vérifications et opérations de maintenance

La zone d'évolution

- Les pictogrammes et panneaux de signalisation
- L'identification préalable du trajet
- Les règles de circulation
- Les paramètres d'évolution (état du sol, charge...)

METHODE ET MOYEN PEDAGOGIQUE

- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques et de travaux en groupe.

- Vidéoprojecteur.

- Un livret pédagogique sera remis à chaque stagiaire en format papier.

VALIDATION

- Après examen et en fonction des résultats obtenus, délivrance d'une attestation de formation et de compétence aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation. Le formateur émet un avis sur la délivrance d'autorisation de conduite par l'employeur.

- Nous recommandons une mise à jour des connaissances tous les 3 à 5 ans en fonction du profil des stagiaires et du poste occupé.

TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.

- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.

PARTIE PRATIQUE (60%)

L'adéquation de l'engin

- Analyse de l'opération de manutention envisagée
- Vérification de l'adéquation du chariot

Les vérifications préalables

- La vérification du chariot et la documentation lors de la prise de poste

Les opérations de conduites et de manœuvre

- La circulation à vide et en charge
- Les positions de sécurité
- La manutention de charge

La maintenance de l'engin

- La réalisation des opérations de maintenance de la part du conducteur

Visite des lieux d'évolution

- Présentation des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation des engins.



Mode d'évaluation

- Tests théoriques sous forme de QCM.
- Tests pratiques



SYLTIE GESTION

Siège : 46 rue Joseph Baudron

03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris

03000 Avermes

Mail : accueil.gestion@syltie.fr

Tel : 07.60.04.98.01